

Attestation de libre commercialisation dans le pays d'origine et/ou de provenance des produits exportés vers l'Algérie

La Chambre de Commerce ⁽¹⁾ :

confirme à la demande de ⁽²⁾ :

la présentation de l'attestation de ce dernier

que le/les produit(s) ⁽³⁾ :

relevant de/des sous position(s) :

.....

fabriqué(s) et/ou commercialisé(s) par ⁽⁴⁾ :

est/sont conforme(s) à la réglementation en vigueur enou à défaut aux normes internationales en matière d'exigences de sécurité et de protection du consommateur ⁽⁵⁾

et est/sont commercialisé(s) en ⁽⁶⁾

Signature et cachet de l'entreprise

Chambre de Commerce

(1) : Nom de la Chambre de auprès de laquelle l'entreprise est enregistrée ;

(2) : Nom, adresse et raison sociale de l'opérateur ;

(3) : Dénomination et marques commerciales; (remarques supplémentaires pour le(s) produits concerné(s) comprenant des éléments, tels que code du HS) ;

(4) : Identification du fabricant d'origine et/ou du distributeur ;

(5) : Citer les références réglementaires et/ou normatives si elles existent ;

(6) : Pays d'origine et/ou de provenance.